ÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE D'IXELLES

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Communal

Présents

Monica Frassoni, Présidente ;
Christos Doulkeridis, Bourgmestre ;
Audrey Lhoest, Yves Rouyet, Romain De Reusme, Kélountang Ndiaye, Nabil Messaoudi, Anaïs Camus, Els Gossé, Nevruz Unal, Yannick Piquet, Échevin(e)s ;
Nathalie Gilson, Hassan CHEGDANI, Solange Pitroipa, Anne-Rosine Delbart, Bertrand Wert, Geoffroy Kensier, Milena Valachs, Peggy Stevens, Maximilien Ralet, Louis de Clippele, Abdeslam Tay, Benoît Hellebuyck, Anne Delvaux, Alexandra Philippe, Valérie Libert, Mamoudou Kane, Ider Boulghemane, Raquel Leal, Bernardo Magalhaes Ramalho Rosa Rodrigues, Daniel Soil, Conseillers(ères) communaux(ales) ;
Patricia van der Lijn, Secrétaire communale.

Excusés

Dominique Dufourny, Caroline Désir, Viviane Teitelbaum, Gautier Calomne, Motaher Chowdhury, Nora Bednarski, Gilles Marot, Nora Rouvroy, Gilles Vanden Burre, Isabelle Montoya, Madeleine d'Ursel, Lucie ROUSSELLE, Conseillers(ères) communaux(ales).

Séance du 13.06.24

#Objet : Protocole d'accord de collaboration avec la Ville de Bruxelles dans le cadre du Plan d'intervention psychosocial local (PIPS). Convention. Modalités. Pour approbation. #

Séance publique

HORS DÉPARTEMENT

Cabinet du Bourgmestre

LE CONSEIL,

Vu la Nouvelle Loi communale ;

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile ;

Vu l'arrêté royal du 22 mai 2019 relatif à la planification d'urgence et la gestion de situations d'urgence à l'échelon communal et provincial ;

Vu la circulaire ministérielle AMU/2017/D2/Plan d'intervention psychosocial publiée le 25 juillet 2017 ;

Vu le projet de Protocole d'accord de collaboration entre communes dans le cadre du plan d'intervention psychosocial local (PIPS) ;

Considérant que ce protocole s'inscrit dans le cadre de la gestion des situations d'urgence par l'autorité compétente comme déterminée par l'AR susvisé, notamment sur le plan de la prise en charge des impliqués, telle que décrite par la circulaire ministérielle également susvisée ;

Considérant que les territoires de la Ville de Bruxelles et de la Commune d'Ixelles sont extrêmement imbriqués, notamment dans les quartiers Louise, Roosevelt et Europe ;

Considérant dès lors qu'il est probable qu'une crise impactant une des deux communes nécessite une collaboration et des ressources de l'autre commune ;

Considérant de ce fait que la mise en place d'un protocole d'accord offrant la possibilité aux deux communes de s'entraider dans le cas de l'activation de structure du PIPS, permet de gagner un temps précieux en gestion de crise, de simplifier les collaborations le moment venu et de limiter la confusion liée à des limites territoriales dans la prise de décisions en urgence ;

Considérant que cette collaboration entre communes ne pourra être que bénéfique pour le bon déroulement dans la gestion d'une situation d'urgence et la perception qu'en auront les impliqués et la population ;

Considérant que ledit protocole peut être exécuté lors du déclenchement officiel du PIPS ou uniquement sa mise en œuvre au niveau communal, tant en phase que hors phase ;

Considérant les avis favorables du délégué à la protection des données et du service juridique ;

Sur proposition faite, au nom du Collège, par M. Christos DOULKERIDIS, Bourgmestre,

DECIDE :

1. d'approuver le Protocole d'accord de collaboration entre communes dans le cadre du plan d'intervention psychosocial local (PIPS), tel qu'annexé à la présente délibération pour en faire partie intégrante ;
2. d'approuver l'annexion de ce Protocole au plan d'intervention psychosocial local.

La présente délibération ne sera pas transmise à l'Autorité de Tutelle conformément aux dispositions de l'ordonnance bruxelloise du 14 mai 1998 ainsi que celles de l'arrêté du Gouvernement de Bruxelles-Capitale du 16 juillet 1998 relatif à la transmission au Gouvernement des actes des autorités communales en vue de l'exercice de la tutelle administrative tels qu'en vigueur à ce jour.

PAR LE CONSEIL

La Secrétaire,
(s.) Patricia van der Lijn

La Présidente,
(s.) Monica Frassoni

POUR EXTRAIT CONFORME
Ixelles, le 17 juin 2024

La Secrétaire communale adjointe,

Kristel Segers

Le Bourgmestre,

Christos Doulkeridis

Kristel Segers

Christos Doulkeridis